



Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 28 dhoulhijja 1433 – 13 novembre 2012

155^{ème} année

N° 90

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Présidence de la République

Nomination de conservateurs en chef des bibliothèques ou de documentation ...	2876
Cessation de fonctions	2876
Démission d'un attaché à la Présidence de la République	2876

Présidence du Gouvernement

Nomination d'un conseiller adjoint à la cour des comptes.....	2876
Arrêté du chef du gouvernement du 7 novembre 2012, fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission mixte chargée des dossiers de candidature pour le recrutement des personnes handicapées dans le secteur public	2876

Ministère des Affaires Sociales

Décret n° 2012-2654 du 6 novembre 2012 , portant dispositions exceptionnelles pour la régularisation des périodes de détachement exercées dans le cadre de la coopération technique au titre des régimes de sécurité sociale dans le secteur public et privé	2877
Nomination d'un directeur	2879
Nomination d'un sous-directeur	2879
Cessation de fonctions.....	2879

Ministère des Finances	
Nomination de trésoriers régionaux.....	2879
Nomination d'un chef d'unité	2879
Nomination de chefs de services.....	2879
Nomination de mandataires.....	2880
Nomination de vérificateurs	2881
Nomination de rapporteurs	2882
Ministère de l'Education	
Nomination d'un directeur	2882
Nomination de sous-directeurs.....	2882
Nomination d'un chef de service.....	2882
Ministère de la Culture	
Nomination d'un secrétaire général.....	2882
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Nomination de secrétaires principaux d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche.....	2882
Nomination de secrétaires d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche.....	2883
Nomination d'un directeur de bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche.....	2883
Nomination d'un directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (B)	2883
Nomination d'un directeur adjoint d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A).....	2883
Ministère du Commerce et de l'Artisanat	
Nomination d'un directeur régional.....	2883
Ministère de l'Agriculture	
Nomination d'un directeur général.....	2884
Ministère de l'Investissement et de la Coopération Internationale	
Nomination d'un chef de service.....	2884
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	
Nomination d'un directeur général.....	2884
Nomination d'un directeur régional.....	2884
Nomination de directeurs.....	2884
Nomination de sous-directeurs.....	2884
Nomination de chefs de services.....	2884
Liste de promotion au grade de contrôleur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières au titre de l'année 2012.....	2885
Liste de promotion au grade de contrôleur des domaines de l'Etat et des affaires foncières au titre de l'année 2012.....	2885
Liste de promotion au grade de contrôleur de la propriété foncière au titre de l'année 2010.....	2885
Liste de promotion au grade d'inspecteur central de la propriété foncière au titre de l'année 2010	2885
Liste de promotion au grade d'inspecteur de la propriété foncière au titre de l'année 2010.....	2885
Liste de promotion au grade d'attaché d'inspection de la propriété foncière au titre de l'année 2010	2885
Ministère de la Santé	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur	2885
Nomination de directeurs.....	2886
Nomination d'un sous-directeur	2886
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service.....	2886

Nomination de chefs de services	2886
Nomination de chefs de services hospitaliers	2886
Nomination d'un directeur d'hôpital	2886
Arrêté du ministre de la santé du 24 octobre 2012, portant ouverture d'un concours pour le recrutement de médecins des hôpitaux dans les hôpitaux principaux et régionaux, instituts et centres spécialisés au titre de l'année 2012..	2886
Ministère des Technologies de l'Information et de la Communication	
Nomination d'un inspecteur général	2888
Nomination d'inspecteurs en chef.....	2888
Nomination d'ingénieurs généraux	2888
Nomination d'ingénieurs en chef	2888

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Par arrêté républicain n° 2012-229 du 31 octobre 2012.

Madame Fathia Karaa, conservateur des bibliothèques ou de documentation, est nommée au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation appartenant au corps des personnels des bibliothèques et de la documentation, aux services du médiateur administratif.

Par arrêté républicain n° 2012-230 du 31 octobre 2012.

Madame Sonia Bouras épouse Gara, conservateur des bibliothèques ou de documentation, est nommée au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation appartenant au corps des personnels des bibliothèques et de la documentation, dans les administrations publiques à la présidence de la République.

Par arrêté républicain n° 2012-231 du 6 novembre 2012.

Sont cessées, les fonctions de Monsieur Béchir Nefzi, attaché à la Présidence de la République, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2012.

Par arrêté républicain n° 2012-232 du 6 novembre 2012.

Est acceptée la démission de Monsieur Wissem Tlili, attaché à la Présidence de la République, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2012.

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par décret n° 2012-2653 du 6 novembre 2012.

Monsieur Foued Melki est nommé conseiller-adjoint à la cour des comptes.

Arrêté du chef du gouvernement du 7 novembre 2012, fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission mixte chargée des dossiers de candidature pour le recrutement des personnes handicapées dans le secteur public.

Le chef du gouvernement,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi d'orientation n° 2005-83 du 15 août 2005, relative à la promotion et protection des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2012-4 du 22 juin 2012, portant dispositions dérogatoires pour le recrutement dans le secteur public et notamment son article 3,

Vu le décret n° 2012-833 du 20 juillet 2012, portant application des dispositions de la loi n° 2012-4 du 22 juin 2012, portant dispositions dérogatoires pour le recrutement dans le secteur public et notamment son article 2.

Arrête :

Article premier - Le présent arrêté fixe la composition et les modalités du fonctionnement de la commission mixte chargée des dossiers de candidature pour le recrutement des personnes handicapées dans le secteur public.

Art. 2 – La commission mixte chargée des dossiers des candidatures pour le recrutement des personnes handicapées se compose des membres suivantes :

- le ministre des affaires sociales ou son représentant : président,

- un représentant du comité général de la fonction publique : membre,

- un représentant de l'unité du suivi de l'organisation des établissements et des entreprises publics : membre,

- un représentant du ministère des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle : membre,

- un représentant du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi : membre,

- deux représentants du ministère des affaires sociales : membres,

- un représentant de la ligue tunisienne des droits de l'Homme : membre,

- deux représentants de l'assemblée nationale constituante : membres.

Le président de la commission peut inviter toute autre personne dont la présence est jugée utile aux travaux de la commission et peut créer des sous-commissions si nécessaire.

Le ministère des affaires sociales assure le secrétariat de la commission.

Les membres de la commission sont désignés par arrêté du ministre des affaires sociales.

Art. 3 – La commission est chargée de la réception des dossiers de candidature des personnes handicapées concernées par les dispositions dérogatoires stipulées par l'article 2 du décret n° 2012-883 du 20 juillet 2012 et qui parviennent dans les délais impartis aux services compétents pour les spécialités requises.

L'annonce des demandes d'emploi prévues pour les personnes handicapées se fait par avis du ministère des affaires sociales précisant les spécialités demandées, les pièces nécessaires pour la constitution des dossiers de candidature et l'instance concernée par le dépôt des candidatures.

La commission peut, si nécessaire, demander des pièces complémentaires ou procéder à des entretiens avec certains candidats pour préciser les données contenues dans les dossiers de candidature avant de les soumettre pour étude et évaluation.

Art. 4 – La commission se réunit de façon régulière et périodique au siège du ministère des affaires sociales jusqu'à l'accomplissement final des recrutements projetés.

Les moyens humains et matériels nécessaires sont mis à la disposition de la commission pour réaliser ses tâches dans les meilleures conditions.

Le président de la commission fixe l'ordre de jour des réunions et assure leur déroulement.

Les travaux des réunions de la commission sont consignés dans des procès-verbaux.

Art. 5 – La commission prépare et fixe les critères nécessaires pour l'étude et l'évaluation des dossiers de candidatures aux postes prévus pour le recrutement des personnes handicapées.

Art. 6 - La commission établie une liste nominative des personnes handicapées proposées pour le recrutement et classées par ordre de priorité en tenant compte des dispositions législatives et réglementaires régissant la fonction publique, les établissements et les entreprises publics, ainsi que les dispositions de la loi d'orientation n° 2005-83 du 15 août 2005, concernant la promotion et la protection des personnes handicapées et notamment son article 29.

Le ministre des affaires sociales approuve la liste nominative et le transmet aux services compétents de la présidence du gouvernement pour la finalisation des procédures de recrutement.

Art. 7 – Les ministres concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 7 novembre 2012.

Le Chef du Gouvernement

Hamadi Jebali

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Décret n° 2012-2654 du 6 novembre 2012, portant dispositions exceptionnelles pour la régularisation des périodes de détachement exercées dans le cadre de la coopération technique au titre des régimes de sécurité sociale dans le secteur public et privé.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des affaires sociales,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le décret beylical du 12 avril 1951, instituant un régime de prévoyance en faveur des personnels de l'Etat et des collectivités publiques,

Vu la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960, relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-51 du 23 juillet 2007,

Vu la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime de pension d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie dans le secteur non agricole,

Vu la loi n° 72-2 du 15 février 1972, portant réforme du régime de prévoyance sociale des fonctionnaires, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-60 du 28 juillet 1997,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu la loi n° 85-12 du 5 mars 1985, portant régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-48 du 14 juin 2011,

Vu la loi n° 85-75 du 20 juillet 1985, relative au régime applicable aux personnels de la coopération technique ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2010-49 du 1^{er} novembre 2010,

Vu la loi n° 85-78 du 5 août 1985, portant statut général des agents des offices, des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est détenu directement et entièrement par l'Etat ou les collectivités publiques locales, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu la loi n° 88-8 du 23 février 1988, relative à la contribution au titre de la retraite des agents détachés auprès de l'agence tunisienne de coopération technique,

Vu la loi n° 95-105 du 14 décembre 1995, portant institution d'un système unique de validation des services au titre des régimes légaux de vieillesse, d'invalidité et de survivants,

Vu la loi n° 2004-71 du 2 août 2004, portant institution d'un régime d'assurance maladie,

Vu le décret n° 74-499 du 27 avril 1974, relatif au régime de vieillesse, d'invalidité et de survivants dans le secteur non agricole, tel que modifié ou complété par le décret n° 2007-2148 du 21 août 2007,

Vu le décret n° 93-308 du 1^{er} février 1993, relatif au régime de capital-décès,

Vu le décret n° 98-1981 du 12 octobre 1998, relatif au transfert des agents en activité relevant de la caisse de retraite et de la caisse de prévoyance sociale des services publics de l'électricité, du gaz et du transport à la caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale,

Vu le décret n° 2005-2978 du 8 novembre 2005, fixant les attributions du ministère des affaires sociales, de la solidarité et des tunisiens à l'étranger,

Vu le décret n° 2007-1879 du 23 juillet 2007, relatif à la couverture sociale au profit des agents publics mis en position de détachement pour exercer dans le cadre de la coopération technique,

Vu le décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2012-634 du 8 juin 2012, relatif à la création du secrétariat d'Etat à l'immigration et aux tunisiens à l'étranger au ministère des affaires sociales et fixant ses attributions,

Vu l'avis du ministre des finances,

Vu l'avis du ministre de l'investissement et de la coopération internationale,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Vu la délibération du conseil des ministres et après information du Président de la République.

Décrète :

Article premier - Par dérogation aux dispositions du décret 2007-1879 du 23 juillet 2007, relatif à la couverture sociale au profit des agents publics mis en position de détachement pour exercer dans le cadre de la coopération technique, et à titre exceptionnel, les périodes de détachement exercées dans le cadre de la coopération technique au titre des régimes de sécurité sociale dans le secteur public et privé, avant l'entrée en vigueur de ce décret, sont régularisées sur la base d'une demande écrite déposée auprès de la caisse de sécurité sociale concernée dans un délai ne dépassant pas une année à partir de la date d'entrée en vigueur du présent décret.

Art. 2 - Les cotisations exigées au titre de cette régularisation sont calculées et payées par référence au salaire auquel aurait droit l'agent en Tunisie à la date du dépôt de la demande de régularisation et selon le taux de cotisation appliqué à la même date.

Les cotisations dûes peuvent être payées suivant un échelonnement sur une période de 36 mois. Les périodes sujettes à régularisation ne peuvent être prises en compte dans l'ancienneté valable pour l'acquisition du droit à la pension de retraite ou sa liquidation, qu'après le paiement intégral des cotisations dûes.

Art. 3 - Le ministre des affaires sociales, le ministre des finances et le ministre de l'investissement et de la coopération internationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis le 6 novembre 2012.

Le Chef du Gouvernement

Hamadi Jebali

Par décret n° 2012-2655 du 6 novembre 2012.

Monsieur Ahmed Rafik Bouktif, psychologue principal, est chargé des fonctions de directeur du centre de défense et d'intégration sociale de Dar Chaabane El Fehri.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2000-1449 du 27 juin 2000, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés au directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2656 du 6 novembre 2012.

Madame Fatma Kort épouse Marai, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de sous-directeur des relations avec les affiliés à la direction des relations avec les organismes de sécurité sociale et les affiliés à la direction générale de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales.

Par décret n° 2012-2657 du 6 novembre 2012.

Mademoiselle Houda Dhakouani, administrateur du service social, est déchargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale d'Elouardia à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

MINISTERE DES FINANCES

Par décret n° 2012-2658 du 6 novembre 2012.

Monsieur Taoufik Bouchhima, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions du trésorier régional des finances de Monastir au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 23 nouveau du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages d'un directeur général d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2659 du 6 novembre 2012.

Monsieur Said Lammouchi, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions du trésorier régional des finances de Nabeul au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 23 nouveau du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages d'un directeur général d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2660 du 6 novembre 2012.

Monsieur Rafik Chouchen, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions du trésorier régional des finances de Sousse au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 23 nouveau du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages d'un directeur général d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2661 du 6 novembre 2012.

Monsieur Adel Haouet, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions du trésorier régional des finances de Zaghouan au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 23 nouveau du décret n° 2006-995 du 3 avril 2006, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages d'un directeur général d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2662 du 6 novembre 2012.

Monsieur Mongi Ltifi, inspecteur général des services financiers, est chargé des fonctions de chef de l'unité d'incitation à l'investissement et des interventions conjoncturelles à la direction générale des avantages fiscaux et financiers au ministère des finances.

Par décret n° 2012-2663 du 6 novembre 2012.

Mademoiselle Raoudha Sghaier, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de chef de service à la sous-direction de l'évaluation des résultats à la direction de la programmation et de l'évaluation des résultats à l'unité de la programmation, de la coordination et de la conciliation administrative à la direction générale des impôts.

Par décret n° 2012-2664 du 6 novembre 2012.

Monsieur Kaies Mathlouthi, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de chef de service à la sous-direction des recoupements et de la collecte des données à la direction des recoupements et de la collecte des données à l'unité de la programmation, de la coordination et de la conciliation administrative à la direction générale des impôts.

Par décret n° 2012-2665 du 6 novembre 2012.

Monsieur Youssef Rabhi, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2666 du 6 novembre 2012.

Monsieur Mokadmi Hamed, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2667 du 6 novembre 2012.

Monsieur Moez Bayaoui, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2668 du 6 novembre 2012.

Monsieur Mohamed Ali Hamdi, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le bureau des affaires administratives et financières à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2669 du 6 novembre 2012.

Madame Raja Hafdhi épouse Ben Brahim, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2670 du 6 novembre 2012.

Monsieur Belgacem Elamirim, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe au groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2671 du 6 novembre 2012.

Monsieur Abdallah Charmi, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions de l'articles 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2672 du 6 novembre 2012.

Mademoiselle Besma Oueslati, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à un groupe de travail à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe 5 de l'article 19 nouveau du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2673 du 6 novembre 2012.

Madame Monia Lahouegue, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de vérificateur de troisième classe à un groupe de travail à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe 5 de l'article 19 nouveau du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2674 du 6 novembre 2012.

Monsieur Chiheb Betbout, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à un groupe de travail à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe 5 de l'article 19 nouveau du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2675 du 6 novembre 2012.

Monsieur Ramzi Jellali, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à un groupe de travail à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe 5 de l'article 19 nouveau du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2676 du 6 novembre 2012.

Monsieur Mongi Themri, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à un groupe de travail à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe 5 de l'article 19 nouveau du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2677 du 6 novembre 2012.

Monsieur Mohamed Hamza, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à un groupe de travail à la cellule du contrôle fiscal à l'unité du contrôle national et des enquêtes fiscales à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe 5 de l'article 19 nouveau du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2678 du 6 novembre 2012.

Monsieur Hatem Sarsout, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2679 du 6 novembre 2012.

Monsieur Sassi Hallam, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions des articles 12 et 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2680 du 6 novembre 2012.

Mademoiselle Samira Hajlaoui, inspecteur central des services financiers au ministère des finances, est chargée des fonctions de rapporteur de troisième classe pour diriger le groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2681 du 6 novembre 2012.

Monsieur Kamel Messai, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de rapporteur de troisième classe au groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2682 du 6 novembre 2012.

Monsieur Mohamed Jomaa, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est chargé des fonctions de rapporteur de troisième classe à la cellule de la gestion du contentieux fiscal au stade de la cassation à l'unité du contentieux fiscal et de la conciliation juridictionnelle à la direction générale des impôts.

En application des dispositions du paragraphe 2 de l'article 19 nouveau du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par décret n° 2012-2683 du 6 novembre 2012.

Monsieur Mabrouk Athamnia, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur de l'organisation, de la documentation et des archives au secrétariat général du ministère de l'éducation.

Par décret n° 2012-2684 du 6 novembre 2012.

Monsieur Houcine Hfaiedh, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'évaluation et de la qualité à la direction de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication au commissariat régional de l'éducation à Médenine.

Par décret n° 2012-2685 du 6 novembre 2012.

Madame Manoubia Mzoughi, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargée des fonctions de sous-directeur de la documentation à la direction de l'organisation, de la documentation et des archives au secrétariat général du ministère de l'éducation.

Par décret n° 2012-2686 du 6 novembre 2012.

Madame Lilia Mouhli, conservateur des bibliothèques ou de documentation, est chargée des fonctions de chef de service de l'archive courant à la sous-direction des archives à la direction de l'organisation, de la documentation et des archives au secrétariat général du ministère de l'éducation.

MINISTERE DE LA CULTURE

Par décret n° 2012-2687 du 24 octobre 2012.

Madame Lobna Tissaoui épouse Gouia, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de secrétaire général de la bibliothèque nationale au ministère de la culture.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Par décret n° 2012-2688 du 6 novembre 2012.

Madame Jalila Bouchahda épouse Khaled, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut préparatoire aux études scientifiques et techniques.

Par décret n° 2012-2689 du 6 novembre 2012.

Madame Asma Riahi épouse Matoussi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des langues appliquées et d'informatique de Beja.

Par décret n° 2012-2690 du 6 novembre 2012.

Monsieur Tarak Ben Achour, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences juridiques, économiques et de gestion de Jendouba

Par décret n° 2012-2691 du 6 novembre 2012.

Monsieur Bechir Belaïba, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.

Par décret n° 2012-2692 du 6 novembre 2012.

Madame Hasna Gharbi épouse Diouani, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des sciences biologiques appliquées de Tunis.

Par décret n° 2012-2693 du 6 novembre 2012.

Madame Olfà Dallel épouse Abd Elhedi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis.

Par décret n° 2012-2694 du 6 novembre 2012.

Madame Azza Laarafa, gestionnaire de documents et d'archives, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur de beaux arts de Tunis.

Par décret n° 2012-2695 du 6 novembre 2012.

Monsieur Jamel Chaari, technicien principal, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.

Par décret n° 2012-2696 du 6 novembre 2012.

Monsieur Nabil Aloui, technicien principal de laboratoire, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut préparatoire aux études scientifiques et techniques.

Par décret n° 2012-2697 du 6 novembre 2012.

Monsieur Moncef Dridi, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des arts et métiers de Siliana.

Par décret n° 2012-2698 du 6 novembre 2012.

Madame Radhia Lourari épouse Maalaoui, administrateur, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur de commerce et de comptabilité de Bizerte.

Par décret n° 2012-2699 du 6 novembre 2012.

Madame Latifa Laabidi, bibliothécaire ou documentaliste, est chargée des fonctions de directeur de bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des métiers du patrimoine de Tunis.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 92-1353 du 20 juillet 1992, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2700 du 6 novembre 2012.

Monsieur Ezzeddine Ghanmi, administrateur, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (B) au foyer universitaire El Yasamine à Hammam Sousse.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2701 du 6 novembre 2012.

Monsieur Habib Mattoussi, technicien principal de la santé publique, est chargé des fonctions de directeur adjoint d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) à la cité universitaire de Montfleury.

En application des dispositions de l'article 4 (bis) du décret n° 2009-2448 du 24 août 2009, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**MINISTÈRE DU COMMERCE
ET DE L'ARTISANAT**

Par décret n° 2012-2702 du 6 novembre 2012.

Monsieur Mohamed El Ifa, administrateur, est chargé des fonctions de directeur régional à la direction régionale du commerce de Gafsa au ministère du commerce et de l'artisanat.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2009-76 du 13 janvier 2009, il est accordé à l'intéressé la fonction et les avantages de directeur général d'administration centrale.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Par décret n° 2012-2703 du 6 novembre 2012.

Monsieur Mohamed Louichi, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur général de l'office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest, et ce à compter du 3 mai 2012.

**MINISTERE DE L'INVESTISSEMENT
ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE**

Par décret n° 2012-2704 du 6 novembre 2012.

Mademoiselle Imen Salem, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service d'administration centrale à l'unité des études et du suivi au ministère de l'investissement et de la coopération internationale.

**MINISTERE DES DOMAINES DE
L'ETAT ET DES AFFAIRES
FONCIERES**

Par décret n° 2012-2705 du 6 novembre 2012.

Madame Hayet Abdelaoui épouse Tebrizi, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de directeur général des services communs au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2012-2706 du 6 novembre 2012.

Monsieur Touhami Jafel, administrateur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de directeur régional des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Gafsa au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

En application de l'article 2 du décret n° 2011-1017 du 21 juillet 2011, fixant les attributions et l'organisation des directions régionales des domaines de l'Etat et des affaires foncières, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret n° 2012-2707 du 6 novembre 2012.

Madame Bankeji Laila, ingénieur principal, est chargée des fonctions de directeur des immeubles agricoles de l'Etat à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Gafsa au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2012-2708 du 6 novembre 2012.

Monsieur Jaleddine Gahha, administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de directeur de la location et de l'affectation à la direction générale de la gestion et des ventes au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2012-2709 du 6 novembre 2012.

Monsieur Mohamed Abid, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur du recensement du domaine public terrestre à la direction générale du recensement des biens publics au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2012-2710 du 6 novembre 2012.

Madame Awatef Fekih, ingénieur principal, est chargée des fonctions de sous-directeur des expertises et du contentieux à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Gabès au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2012-2711 du 6 novembre 2012.

Madame Zbaida Abidi épouse Tlili, administrateur des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de chef de service des affaires pétitoires à la direction générale du contentieux de l'Etat au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2012-2712 du 6 novembre 2012.

Monsieur Abdesselem Matoussi, administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de chef de service de la préparation des décrets d'expropriation à la direction générale de l'acquisition et la délimitation au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2012-2713 du 6 novembre 2012.

Monsieur Nouredine Sassi, administrateur des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de chef de service des enquêtes et de suivi de l'exploitation des immeubles non agricoles de l'Etat à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de l'Ariana au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2012-2714 du 6 novembre 2012.

Monsieur Abderrazzak Bouchelliga, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service de suivi de l'exploitation des immeubles domaniaux à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières du Sfax au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2012-2715 du 6 novembre 2012.

Madame Lamia Touzri épouse Zghondi administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de location des immeubles domaniaux agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Zaghouan au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par décret n° 2012-2716 du 6 novembre 2012.

Monsieur El Mehdi Ben Said, inspecteur de la propriété foncière, est chargé des fonctions de chef de service des prestations de services à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de Bizerte.

Par décret n° 2012-2717 du 6 novembre 2012.

Monsieur Othmen Elajimi, inspecteur central de la propriété foncière, est chargé des fonctions de chef de service des demandes d'inscription rejetées à la direction régionale de la conservation de la propriété foncière de Ben Arous.

Liste des agents à promouvoir au grade de contrôleur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières au titre de l'année 2012

- Charfeddine Yaacoubi.

Liste des agents à promouvoir au grade de contrôleur des domaines de l'Etat et des affaires foncières au titre de l'année 2012

- Ammar Bel Hadj,

- Ines Bourgou.

Liste des agents à promouvoir au grade de contrôleur de la propriété foncière au titre de l'année 2010

- Madame Achouri Lamia.

Liste des agents à promouvoir au grade d'inspecteur central de la propriété foncière au titre de l'année 2010

- Mademoiselle Louati Jihen,

- Madame Chedhli Rim,

- Mademoiselle Chebbi Kamilia.

Liste des agents à promouvoir au grade d'inspecteur de la propriété foncière au titre de l'année 2010

- Madame Khabbou Moutiaa,

- Monsieur Ben Amor Abderrahmen.

Liste des agents à promouvoir au grade d'attaché d'inspection de la propriété foncière au titre de l'année 2010

- Monsieur Ben Brahem Taoufik,

- Monsieur M'kademi Faycel,

- Madame Ben Hammouda Monia,

- Monsieur Moussa Amor.

MINISTERE DE LA SANTE

Par décret n° 2012-2718 du 6 novembre 2012.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est attribuée à Monsieur Mongi Ben Kraiem, administrateur en chef de la santé publique, directeur de la gestion des affaires des malades à l'hôpital « Habib Bourguiba » de Sfax.

Par décret n° 2012-2719 du 6 novembre 2012.

Monsieur Salem Bousselmi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de directeur des services généraux et de la maintenance à l'hôpital Charles Nicolle de Tunis.

Par décret n° 2012-2720 du 6 novembre 2012.

Monsieur Zine Elabidine Safta, administrateur conseiller de la santé publique, est chargé des fonctions de directeur des affaires financières et de la comptabilité à l'Institut Salah Azaiez.

Par décret n° 2012-2721 du 6 novembre 2012.

Monsieur Said Ben Khalifa, professeur de l'enseignement paramédical, est chargé des fonctions de sous-directeur des services communs à la direction régionale de la santé publique de Tozeur.

Par décret n° 2012-2722 du 6 novembre 2012.

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale est attribuée à Monsieur Najah Frigui, conseiller des services publics, chef de service administratif et financier à la clinique de chirurgie dentaire de Monastir (établissement hospitalier de la catégorie « A » au ministère de la santé).

Par décret n° 2012-2723 du 6 novembre 2012.

Madame Najoua Chaouch épouse Lazaar, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de l'accueil et de l'admission des malades à la sous-direction de l'admission à la direction de la gestion des affaires des malades à l'hôpital la Rabta de Tunis.

Par décret n° 2012-2724 du 6 novembre 2012.

Le docteur Ahmed Bouhafa, maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine est chargé des fonctions de chef de service des consultations externes à l'hôpital « Habib Thameur » de Tunis.

Par décret n° 2012-2725 du 6 novembre 2012.

Le docteur Naoufel Ben Dali, maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine, est chargé des fonctions de chef de service de chirurgie orthopédique et traumatologique à l'hôpital la Rabta de Tunis.

Par décret n° 2012-2726 du 6 novembre 2012.

Le docteur Mohamed Ali Afrit, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est chargé des fonctions de chef de service d'ophtalmologie à l'hôpital la Rabta de Tunis.

Par décret n° 2012-2727 du 6 novembre 2012.

Le docteur Béchir Bouhaja, maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine est chargé des fonctions de chef de service de médecine d'urgence à l'hôpital « Charles Nicolle » de Tunis.

Par décret n° 2012-2728 du 6 novembre 2012.

Monsieur Hédi Kasraoui, inspecteur central de travail, est chargé des fonctions de directeur de l'hôpital de circonscription de Bouhajla (établissement hospitalier de la catégorie « B » au ministère de la santé).

Arrêté du ministre de la santé du 24 octobre 2012, portant ouverture d'un concours pour le recrutement de médecins des hôpitaux dans les hôpitaux principaux et régionaux, instituts et centres spécialisés au titre de l'année 2012.

Le ministre de la santé,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 89-296 du 15 février 1989, fixant le statut du corps médical des hôpitaux, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2001-316 du 23 janvier 2001,

Vu l'arrêté du 29 mars 1990, portant organisation du concours pour le recrutement de médecins des hôpitaux, tel que modifié par les arrêtés des 8 août 1994 et 9 octobre 1996.

Arrête :

Article premier - Un concours est ouvert à Tunis, le 14 décembre 2012 et jours suivants, pour le recrutement de médecins des hôpitaux dans les hôpitaux principaux et régionaux, instituts et centres spécialisés, dans les conditions fixées par l'arrêté susvisé du 29 mars 1990, tel que modifié par les arrêtés des 8 août 1994 et 9 octobre 1996.

Art. 2 - Les postes à pourvoir sont répartis comme suit :

Spécialité	Nombre de postes	Affectation
Pneumologie	2	Hôpital de circonscription d'El Jem
		Hôpital régional de Sidi Bouzid
Imagerie médicale	2	Hôpital régional de Kasserine
		Hôpital Sahloul de Sousse
Cardiologie	2	Hôpital régional de Gabès
		Hôpital Charles Nicolle de Tunis
Gastro-entérologie	1	Hôpital régional de Jendouba
Néphrologie	1	Hôpital régional de Djerba
Oto-Rhino-Laryngologie	1	Hôpital Régional de Djerba
Gynécologie-Obstétrique	4	Hôpital Charles Nicolle de Tunis
		Hôpital régional de Béja ou hôpital régional de Tozeur
		Hôpital régional de Gafsa
		Hôpital régional de Sidi Bouzid ou hôpital régional de Kébili
Ophthalmologie	1	Hôpital Charles Nicolle de Tunis
Chirurgie général	1	Hôpital Habib Thameur de Tunis
Pédiatrie	2	Hôpital régional de Médenine
		Hôpital régional de Kasserine ou hôpital régional de Tataouine
Anesthésie réanimation	1	Hôpital régional de Kasserine ou hôpital régional de Tozeur
Médecine interne	1	Hôpital régional de Béja ou hôpital régional du Kef
Neurologie	1	Hôpital régional de Djerba
Carcinologie médicale	1	Hôpital régional de Jendouba ou hôpital régional de Gafsa
Anatomie et cytologie pathologique	1	Hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir ou hôpital régional de Kasserine
Réanimation médicale	1	Hôpital régional de Tozeur
Chirurgie urologique	1	Hôpital régional de Djerba

Art. 3 - Le registre d'inscription des candidatures est ouvert au siège du ministère de la santé, à compter de la date de publication du présent arrêté au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La date de clôture de ce registre est fixée au 16 novembre 2012.

Tunis, le 24 octobre 2012.

Le ministre de la santé
Abdellatif Mekki

Vu
Le Chef du Gouvernement
Hamadi Jebali

Par décret n° 2012-2729 du 6 novembre 2012.

Monsieur Nabil Haouala, inspecteur en chef des communications au ministère des technologies de l'information et de la communication est nommé au grade d'inspecteur général des communications.

Par décret n° 2012-2730 du 6 novembre 2012.

Les inspecteurs centraux des communications dont les noms suivent sont nommés dans le grade d'inspecteur en chef des communications :

- Wissem Mekki,
- Chokri Ben Mansour,
- Aicha Mchela,
- Slaheddine Latrach,
- Fathi Najaar,
- Jamel Abdennaceur Ben Drissia.

Par décret n° 2012-2731 du 6 novembre 2012.

Monsieur Samir Sidhom, ingénieur en chef au ministère des technologies de l'information et de la communication, est nommé au grade d'ingénieur général.

Par décret n° 2012-2732 du 6 novembre 2012.

Monsieur Soufiane Hmissi, ingénieur en chef au ministère des technologies de l'information et de la communication, est nommé au grade d'ingénieur général.

Par décret n° 2012-2733 du 6 novembre 2012.

Les ingénieurs principaux dont les noms suivent sont nommés dans le grade d'ingénieurs en chef :

- Sana Haouari,
- Samir El Euch,
- Slah Bouhari,
- Imen Gaich,
- Noureddine Elayeb,
- Asma Khenfir.